DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
Arrondissement de Saint Girons
Canton Arize Lèze

Envoyé en préfecture le 06/01/2025
Reçu en préfecture le 06/01/2025
Publié le
ID : 009-200066223-20241219-DE_2024_98-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 11/11/2024
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 33
Nombre de procurations : 5
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : BUFFA Roger (Durfort), MILHORAT Nathalie (Le Fossat), TEXIER Lionel (Lanoux)

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François (Artigat), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURTIAL Anne (Castex) CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), ROUMAT Guy, SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), MALBREIL Agnès (St Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, BAZY Jean-Marc à COURNEIL Jean-Claude, COMMENGE Jean-Claude à BERDOU Raymond, CASTAGNE Dominique à GILAMA Marie, MALBREIL Agnès à BOY Francis.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : MILHORAT Laurent

Délibération n° 2024-98 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Clôture du plan de revitalisation Kawneer

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée les éléments de la Convention pour la Revitalisation Économique du Bassin d'Emploi d'Arize Lèze signée le 16 février 2021.

Il précise la suppression par Kawneer de 28 emplois sur Lézat, les objectifs de 28 créations en CDI avec une enveloppe financière d'aides dédiée à l'embauche d'un montant de 110 000 €.

Il indique que 103 696,50 € d'aides ont été versées pour la création de 36 emplois CDI.

Il ajoute que 5 100 € ont été octroyés pour un projet innovant sur le plan environnemental et collaboratif (équivaut à 3 emplois créés).

Il rappelle que les aides ont été versées en 2 temps : 50% à la date d'embauche et solde un an après sur présentation de justificatif que le salarié était maintenu dans l'entreprise.

Il indique que 9 soldes d'aides n'ont pas pu être réglés suite au départ de l'entreprise à l'initiative du salarié et en informe des causes : refus de travail week-end et jour férié ou horaires inconvenantes, faible rémunérations …

Il précise qu'il reste un reliquat de 1 203,50 € sur l'opération à reverser à Initiative Ariège. (Procès-Verbal du Comité Technique et du Comité de Pilotage de clôture du mardi 19 novembre 2024)

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour solder le dispositif de Revitalisation Économique du Bassin d'Emploi d'Arize Lèze et reverser à Initiative Ariège un reliquat de l'opération d'un montant de 1203,50 €.

Envoyé en préfecture le 06/01/2025
Reçu en préfecture le 06/01/2025
Publié le
ID : 009-200066223-20241219-DE_2024_98-DE

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- valide la clôture du dispositif de Revitalisation Économique du Bassin d'Emploi d'Arize Lèze et le reversement à Initiative Ariège du reliquat de l'opération d'un montant de 1 203,50 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
MILHORAT Laurent

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude